Son dossier au ministère des travaux publics est plein des éloges sans réserves le tous ses chefs; et, quand il est devenu chef à son tour il sut concilier l'impartialité des jugements qu'il avait à porter sur ses subordonnés avec sa bienveillance naturelle. Il mettait en lumière les talents modestes, il guidait les hésitants il cherchait non certes à masquer, mais à corriger les défauts, et il préférait soulenir et pardonner une faiblesse que de la punir

C'est dans le grade d'inspecteur général des ponts et chaussées, le plus élevé de la hiérarchie, que M. Gruson atteignait l'âge de la retraite il était encore en pleine possession de la vigueur intellectuelle et de son activité physique, et pour cet homme qui avait passé toute sa vie active, l'inaction, elle, était une intolérable souffrance

Or, dès l'année 1892, il avait été appelé par la confiance du conseil d'administration à la direction de l'Institut industriel et il avait, avec sa vaillance accoutumée, accepté la parte de cette charge nouvelle. Il dirigeait depuis seize ans cette grande maison qui est l'honneur du département du Nord. La retraite n'a pu lui faire aucun loisir elle lui a seulement donné le moyen de se consacrer tout entier à sa chère école qu'il aimait passionnément.

Il a eu la joie, il a eu l'honneur de voir l'Institut industriel prendre sous sa direction un développement extraordinaire Quand il y était entré l'Institut avait 160 élèves, à l'heure où il le quitte il en a près de 600. C'est que M Gruson a admirablement compris que l'enseignement devait à la fois suivre les progrès incessants de la science et s'adapter avec souplesse aux besoins spéciaux de notre grande région industrielle. Le conseil d'administration a été le témoin de ses efforts persévérants, il n'a pu qu'approuver sa prudence et applaudir ses initiatives. Et il le remercie solennellement par ma voix.

Je veux laisser aux élèves le soin de dire eux-mêmes de quelle sollicitude soutenue leur directeur les entourait, et quelle affection filiale ils lui avaient donnée.

Je ne passerai pas sous silence l'œuvre de M Gruson au Conseil central d'hygiène qu'il présidait effectivement depuis de longues années. Il y a rendu d'inappréciables services, car il connaissait à fond toutes les lois et tous les règlements très touffus qui souvent régissent les questions qui intéressent des sujets délicats, touchant à la fois à des questions de salubrité publique, souvent mal définies et à des procédés de fabrication en perpétuel changement qui mettent en jeu des intérêts fort importants.

La longue expérience de M. Gruson, sa compétence technique, et surtout la claire lucidité de son grand bon sens, inspiraient et guidaient les actes du Conseil central qui tient à honneur de lui rendre ici la justice qu'il est due.

J'ai fini. J'ai dû me faire violence pour dominer mon émotion.

Il ne me reste qu'à dire un dernier adieu à cet homme loyal, hier encore plein de vie et qui a trouvé la mort pour s'être trop hâté sans doute de courir à quelque nouveau devoir professionnel ou à quelque réunion de famille.

J'adresse à sa veuve et à ses enfants l'hommage très respectueux de notre sympathie profonde Nous comprenons et nous partageons leur inconsolable tristesse Qu'ils nous permettent de partager aussi leur légitime fierté Leur cher mort leur laisse un appréciable héritage le souvenir et l'exemple d'une vie qui peut être caractérisée par trois mots : probité, travail et bonté.

Discours de M. Bersez

Messieurs,

Au nom du Conseil Général, j'apporte un salut suprême à l'homme de profond savoir et de grand cœur, de haute conscience et d'absolue probité qui vient de disparaître si tragiquement, et en qui notre département perd un de ses plus éminents chefs de services.

A la vérité, M. Henri Gruson ne faisait plus partie, en raison de son âge, du service actif des Ponts et Chaussées du département qu'il dirigea du 1er novembre 1882 au 1er mars 1889 avec une compétence indiscutable et indiscutée Mais il était resté attaché par plusieurs liens très solides à notre administration départementale, tant comme directeur de l'Institut industriel du Nord de la France — qui fut fondé par délibération du Conseil Général en date du 20 août 1872 — qu'en sa qualité de vice-président du Conseil départemental d'Hygiène, créé par la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique.

Si l'on joint à cela que les fonctions d'Inspecteur général de l'Hydraulique au ministère de l'Agriculture occupées pendant neuf ans par M Gruson, l'avaient mis à même de réaliser dans notre région de grandes améliorations agricoles et si l'on veut bien se souvenir que le regretté disparu était président de la commission administrative des Musées industriel et commercial, membre de la Société des Sciences de Lille et continuait à prodiguer dans tous les services où il avait passé les précieux conseils de son expérience consommée des affaires, l'on comprendra que la perte éprouvée aujourd'hui par notre département soit douloureusement ressentie par le Conseil Général tout entier

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de retracer la carrière technique du travailleur infatigable que fut Henri Gruson mais le Président de l'assemblée départementale a le devoir d'affirmer bien haut la reconnaissance de tout le Nord envers un de ses enfants, qui ayant consacré tout près de quarante ans de sa vie intelligente et laborieuse aux travaux publics de son département d'origine, a marqué son action par de grandes œuvres au premier rang desquelles se placent de combreuses constructions d'écluses et de ponts, l'édification de l'ascenseur hydraulique des Fontinettes, la création et l'achèvement de canaux comme le canal de Lens à la Deûle et le canal de la Sensée, la construction puis l'exploitation de l'usine d'épuration des eaux de l'Espierre, etc.

Aux regrets émus du Conseil Général il me sera permis d'ajouter l'expression personnelle de l'affliction que m'a causée la fin si brusque si imprévue, si terrible, du parfait honnête homme que je connaissais depuis longtemps que j'estimais pour sa droiture, que j'aimais pour sa bonté et qui restera ici dans ma mémoire au souvenir inoffensable d'un maître disparu par lequel j'entrai en relations d'amitié avec M Gruson, j'ai nommé l'excellent doyen de la Faculté des Lettres que fut Léon Moy.

A la veuve et aux enfants de notre ami Gruson je tiens à témoigner avec mes bien sincères condoléances la douloureuse sympathie du Conseil Général pour l'affreux malheur qui les frappe et qui augmente encore par l'horreur poignante des circonstances dans lesquelles il s'est produit, notre tristesse infinie et l'amertume de nos regrets

Discours de M. Angles-Dauriac

Sous-Directeur de l'Institut Industriel

Au nom du personnel administratif et enseignant de l'Institut industriel du Nord de la France, je viens dire un dernier adieu à celui qui pendant plus de seize ans a dirigé cette grande école

Son œuvre y a été considérable.

Lorsque par arrêté préfectoral du 25 juin 1892 M Gruson fut nommé directeur de l'Institut industriel l'effectif s'élevait à 161 élèves, il atteint aujourd'hui 597 Dans cet intervalle de seize ans que de changements et d'améliorations !

Il faut citer en première ligne la création de la section spéciale d'électricité à laquelle appartiennent aujourd'hui la moitié de nos élèves. Le remaniement des programmes toujours maintenus à la hauteur des progrès incessants de l'industrie était une des préoccupations constantes de M Gruson. C'est ainsi que sous sa direction échoient un grand nombre de cours ont été créés ou réorganisés filature et tissage microbiologie industrielle, sucrerie et distillerie électro-technique législation du travail ; c'est ainsi que l'Institut industriel a été la première école technique travaillant au cours d'automobiles.

C'est également la première école possédant une turbine à vapeur Le développement des travaux pratiques, dans nos laboratoires de mécanique d'électricité et de chimie a marché parallèlement avec celui des cours oraux ; l'outillage a été considérablement augmenté et comprend aujourd'hui des types des machines les plus modernes Les bâtiments de l'école sallles d'études, laboratoires, ateliers, ont été agrandis et transformés progressivement au fur et à mesure des besoins ; ils viennent d'être munis d'une installation de chauffage central par la vapeur à basse pression

M Gruson avait à la fois le culte de la tradition et l'amour du progrès Sans heurts ni secousses par de simples évolutions conformes au bon sens et à la raison, il a su porter au premier rang d'abnégamment qu'il dirigeait avec tant d'autorité et de dévouement Les souvenirs de son administration y resteront vivaces et profonds Puissent ses successeurs continuer son œuvre et puisse son âme immortelle trouver dans la satisfaction du devoir accompli, les jouissances qui sont la meilleure et la plus précieuse récompense des hommes de bien !

Quatre autres discours ont été prononcés également par MM Dabat délégué du Ministère de l'Agriculture ; Sioctet ingénieur en chef du département ; Vaudier président de l'Association des Ingénieurs I D N. et Looten, major de 3e année de l'Institut.

La triste cérémonie a pris fin vers une heure et demie.

Les Fêtes de l'Arbre de Noël

Aujourd'hui, dans la matinée, les membres de l'Arbre de Noël se rendront aux deux hôpitaux pour remettre des jouets aux enfants qui y sont en traitement. Les orphelins des Bleuets, du Slappart et de Bon-Secours recevront aussi leur visite Rappelons également qu'une bayette complète est offerte aux enfants de familles indigentes nés dans la nuit de Noël.

A trois heures les fêtes continueront au Palais-Rameau C'est la musique de l'imprimerie Danel qui en fera l'ouverture, puis aura lieu dans un nouveau décor sensationnel, un concert auquel prendront part les meilleurs artistes, dames et hommes, que compte notre ville Au programme figurent entr'autres morceaux : «Alleluia du Cid», de Masschet ; « Agnus Dei », de Bizet ; « Sancta Maria », de Faure ; « Noël en Flandre », de Blatez ; « La Croix du Chemin » de Goublier ; « La Charité », de Faure ; « Le Noël de Riga », solo avec chœurs ; « Le Crucifix », de Faure par seize voix ; « Ave Maria », de Gounod ; « Hosannah », de Granier ; « Noël » de Boulanger ; « Noël aux quatre vents », de Goublier ; « Marseillaise de Noël » de Decq, etc, etc.

La troisième représentation du Broquelet suivra immédiatement le concert.

C'est aujourd'hui que les enfants assistés de huit ans devront apporter au Palais-Rameau leurs petits paniers qui leur seront rendus après-demain remplis de friandises et de jouets

La location des chaises pour la fête du Palais Rameau se fera vendredi dimanche, comme de coutume de dix heures à midi.

LE PONT DE LA NOEL

La Recette municipale sera fermée pendant toute la journée du samedi 26 décembre. Les autres services de la mairie seront assurés jusqu'à midi.

La Société Lilloise

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Un coup de théâtre. — Intervention de la Ville

Voici les conclusions d'intervention :

Pour M. Charles Delesalle, maire de la Ville de Lille, qui, comme on l'a lu dans le *Progrès du Nord*, a décidé d'intervenir au nom de la Ville dans le procès du 23 décembre :

Plaise à la Cour

Attendu que l'arrêt de la cour de Douai du 11 novembre 1908 peut porter atteinte aux droits de la Ville de Lille en ce que notamment il déclare dans son dispositif que les autorisations données par le pouvoir concédant n'auraient pas été régulières ;

Que comme conséquence du dit arrêt, la Société d'Eclairage électrique a signifié à la Ville par acte de Leclercq huissier en date du 13 novembre 1908 qu'elle s'opposerait formellement à ce que la dite Ville de Lille persevère dans ses agissements « comme étant contraires aux obligations qui lui incombent tant du chef de la loi de 1906 que du décret d'administration publique d'avril 1908 et des conventions intervenues entre elles et les Compagnies du Gaz et la Compagnie d'Eclairage électrique » ;

Attendu que d'autre part, les tiers-opposants à l'arrêt de la cour de Douai suivise demandent à la Cour entre autres dispositions de dire et juger que tout permissionnaire nouveau doit être autorisé à livrer de l'énergie sans autre charge que le droit de statistique prévu par le décret du 17 octobre 1907, même s'il existe déjà un concessionnaire ;

Attendu qu'une telle demande, si elle était accueillie, pourrait éventuellement engager les intérêts de la Ville de Lille ;

Attendu qu'en présence des réserves formulées dans la signification suivisée du 13 novembre 1908 des conclusions ci-dessus rappelées des tiers-opposants et de l'arrêt de la cour du 11 novembre 1908 la Ville de Lille a droit et intérêt à intervenir dans l'instance réouverte par la tierce opposition de MM Lenouck et consorts et Polie et consorts à leurs fins que le droit et aux fins notamment *d'appuyer la demande de sursis formulée par les conclusions des tiers-opposants* ;

Par ces motifs

Dire recevable la Ville de Lille en son intervention dans l'instance réouverte entre l'arrêt de Douai du 11 novembre 1908 par les tierces oppositions suivisées ;

Voir dire notamment, conformément aux conclusions des tiers-opposants qu'il sera surtis à l'exécution du dit arrêt.

Statuer ce que de droit quant aux dépens ;

Ordonner toutes réserves tous droits et moyens et notamment du droit de modifier et augmenter les présentes conclusions.

LOTERIE DE LA PRESSE

A partir du samedi 26 décembre, dimanches et fêtes exceptés, M Siauve-Evaussy, secrétaire général de l'Association des Journalistes du Nord, se tiendra tous les jours, de onze heures à midi à la rue des Augustins (Bureau de la Revue des Grands Intérêts Economiques), à la disposition des gagnants des lots de la Presse Les chèques qu'ils pourront toucher au Crédit Lyonnais seront signés par lui après vérification des souches.

Elections au Tribunal de Commerce

Nous rappelons que le scrutin de ballottage pour les élections des membres du Tribunal de Commerce de Lille aura lieu le dimanche 27 décembre 1908 Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et sera fermé à 4 heures du soir Pour les 8 cantons de Lille il sera établi 4 bureaux de vote :

1° A l'Hôtel de Ville (salle du tribunal de simple police) pour les cantons Centre et Sud-Ouest ;

2° Salle du Conservatoire, pour les cantons Nord et Ouest

3° A l'école communale rue de Bouvines pour les cantons Est et Nord-Est

4° A l'école communale rue Molière, pour les cantons Sud et Sud-Est

Pour les autres cantons de l'arrondissement, à la Mairie des villes ci-après Armentières Cysoing, Haubourdin, La Bassée, Pont-à-Marcq, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, chefs-lieux de cantons

Candidats aux fonctions de juges pour 8 ans :

Wargny Ernest ancien juge ancien fondeur en cuivre ; Houbron Maurice, ancien juge, négociant en vins, membre de l'Union Commerciale, Bal Fernand, juge sortant ameublements secrétaire-général de l'Union Commerciale, Nuytten Benoit, juge sortant confectionneur

Candidats aux fonctions de juge pour un an :

M. Verley Charles juge sortant, banquier.

Candidats aux fonctions de juges-suppléants pour deux ans : MM Lepez André, juge sortant entrepreneur, Delesalle Louis, juge-suppléant sortant, filateur de lin.

IL POURRA FAIRE DE LA TARTE

Les personnes matinales ont certainement remarqué que, chaque jour les nombreux marchands de lait qui font une tournée dans les différents quartiers de la ville, laissent leurs bidons sur le trottoir, sans aucun gardien.

Or, hier matin, vers 7 heures Mlle Delvaller, âgée de 25 ans, fermière à Wambrechies, avait déposé un bidon contenant 10 pots de lait devant la devanture d'un estaminet qui fait le coin de la rue des Trois-Couronnes et de la rue du Marché-aux-Fromages, puis était partie accomplir sa tournée journalière dans les rues voisines. Lorsqu'elle revint, une heure après, pour le reprendre, il était disparu Quel audacieux voleur a pu le dérober ? C'est ce que recherche la police du 1er arrondissement.

La bande des "Monte-en-l'air"

CINQ ARRESTATIONS

La ville va être enfin débarrassée des malfaiteurs qui depuis un mois dévalisaient les appartements de nos concitoyens. La « Bande des Monte en l'air » qui s'était mise en devoir de provoquer des cauchemars aux Lillois, est en effet sous les verrous. *Cinq d'entre eux ont été capturés hier*

Ce coup de filet est dû tout à l'honneur de la police de sûreté et par cela même réduit à néant les attaques injustifiées dont cette organisation est l'objet depuis quelque temps

Le dernier méfait des *Monte en l'air* a été commis avant-hier au n° 137 de la rue Nationale, chez Mlle Tellier, marchande de parapluies.

Si jusqu'à ce moment ils avaient exécuté leurs exploits sans rencontrer de difficultés, il n'en fut pas de même chez cette dernière. Ils furent surpris au milieu de leurs opérations, ils réussirent néanmoins à s'enfuir, mais, grâce aux indications que put fournir Mlle Tellier les recherches devinrent moins difficiles.

Vers 3 heures après-midi de mercredi, Mlle Tellier qui venait de terminer son travail dans son magasin, montait à sa chambre à coucher située au troisième étage

Elle venait d'entrouvrir la porte, quand près de la table elle trouva, à sa grande stupéfaction un jeune homme qui, le plus tranquillement du monde, était occupé à placer des effets et un tas d'objets divers dans un carton à chapeaux.

— Mais que faites-vous là, s'écria Mlle Tellier ?

A cette question le malfaiteur, un jeune blondin, répondait par le mot de Cambronne et d'un coup de poing violent lancé en pleine poitrine tentait de renverser la robuste marchande de parapluies

Abandonnant son paquet il s'élança vers l'escalier suivi par tous les gens de la maison et prit la fuite

Comme à la dernière marche l'un des locataires lui avait déjà pose la main sur l'épaule, le voleur plein de sang-froid, s'empara de volets placés dans le couloir et les lança sur ses assaillants

Ayant réussi à ouvrir la porte, il put prendre le large

Dans la rue des ouvriers tentèrent en vain de l'arrêter

— Mais laissez-moi, tranquilles, déclara le malandrin. Vous n'avez pas à vous occuper d'histoires de femme...

L'ayant cru sur parole, ils le laissèrent partir Le cambrioleur disparut bientôt par la rue Masséna et on ne revit plus

Par bonheur la victime qui l'avait parfaitement examiné, put donner un signalement assez précis du malfaiteur

Mise hier en présence de photographies que possède le service de la Sûreté Mlle Tellier n'a pas tardé à désigner l'individu qui s'était introduit dans son domicile et l'avait cambriolé. C'est un nommé Maurice Boutant, 20 ans, habitant rue des Guinguettes Très connu de la police, celle-ci a pu facilement le retrouver Il a été arrêté dans la matinée de jeudi par les agents Delebecque et Boucly.

L'enquête ouverte à propos de l'arrestation de cet individu, a permis de faire connaître quels étaient ses complices et dans la soirée de jeudi, la police a procédé à quatre autres arrestations Celles de Jean Beaurepaire, 24 ans, rue de Bailleul, Adolphe Lenglart, 20 ans, rue du Barbier Maes, Gaston Picard, 21 ans, et Eugène Haustrate.

Ce n'est pas sans peine que Beaurepaire put être appréhendé et quand l'agent Werquin accompagné de l'agent Paris voulut l'amener au poste, il se rebella et leur jeta dans les jambes un revolver américain.

Tous ces jeunes gens se réunissaient très fréquemment dans un estaminet de la rue de Béthune où ils jouaient aux cartes et concevaient leurs projets de cambriolages

Leur système bien qu'enfantin exigeait de l'audace S'étant introduits dans une maison, ils frappaient à toutes les portes Quand on leur ouvrait ils demandaient si un de leurs amis n'habitait pas dans l'immeuble, si on ne leur répondait pas ils estimaient qu'ils pouvaient agir et cambriolaient tout à leur aise Leurs méfaits sont nombreux et les maintenant on les accuse d'avoir cambriolé un appartement situé au n° 141 de la rue Nationale et de s'être introduits dans le magasin de M Parent, rue Littré Ils auraient également opéré au n° 92 de la rue Boucher de Perthes et au n° 3 de la rue des Primeurs

De l'avis général cette bande « travaillant » ailleurs qu'à Lille et le revolver jeté par Beaurepaire semble provenir de la boutique d'un armurier de Roubaix, où un cambriolage fut commis le 7 décembre.

M Guyot, chef de la sûreté, qui s'occupe activement de cette affaire, fait rechercher d'autres individus.

Quel était le propriétaire ?

Le sous-brigadier de sûreté Grave et l'agent Vauban se trouvaient jeudi après-midi rue des Tours, quand ils aperçurent trois individus pénétrer dans l'établissement du Mont-de-Piété Ayant vu l'un d'eux engager une superbe montre et une chaîne en or, ils lui demandèrent d'où elle provenait

Avec hésitation, l'homme Joseph Inghels, originaire de Gand, répondit que les objets lui avaient été donnés et enfin qu'il les avaient dérobés à son père domicilié à Gand Informé aussitôt, M Marmonel, commissaire du 2e arrondissement, a *seul compris* de téléphoner en Belgique et des premières renseignements recueillis, il résulterait que les déclarations fournies par Inghels seraient inexactes.

Un boucherinhumain

RENVERSE UN ENFANT et prend la fuite

Un petit bambin de quatre ans, Jean Dervaux, habitant 174, rue des Stations, jouait hier après-midi, rue Colbert avec des camarades de son âge Une voiture de boucher lancée à toute allure et conduite par René Liénart, garçon au service d'un boucher de la rue d'Angleterre, le heurta violemment et le lança sur le sol à plusieurs mètres de distance les témoins de l'accident se précipitèrent au secours du pauvre petit sans se soucier du brutal livreur, croyant que celui-ci se serait arrêté de lui-même

On transporta le gosse dans une pharmacie où l'on constata heureusement qu'il n'avait que de légères contusions généralisées

A la stupéfaction de tous, le cocher loin de s'arrêter, fouetta son cheval et tenta de disparaître sans se faire connaître Mais un employé de tramways, indigné, se mit à sa poursuite, se lançant à toute allure derrière la voiture après une course folle, il réussit à le rattraper place de la République, où un agent gratifia le peu scrupuleux garçon d'un procès-verbal pour vitesse exagérée.

LE VOL D'UN ATTELAGE

Nous avons relaté sous le titre « Jeunesse » dans notre numéro d'hier comment fut volé l'attelage d'un maraîcher de Wambrechies.

Le gamin que l'on recherchait comme étant le voleur a été arrêté hier par deux agents. C'est un nommé Pierre Derysel, âgé de 12 ans, sans domicile fixe

Interrogé il dénonça deux de ses complices, qui furent d'ailleurs arrêtés dans l'après-midi par les agents de sûreté Douchez et Parisse

Ces deux gamins âgés de 12 ans, ont quitté le toit paternel depuis déjà longtemps Ils se nomment Henry Delaforge, dit le collégien, demeurant chez des amis rue du Vieux-Moulin, cité Leclercq, et Paul Baraf 12 ans, sans domicile fixe Les parents de ce dernier habitent actuellement Lens

Ils appartiennent à une bande parfaitement organisée qui participa au cambriolage de la cuisine populaire, rue de la Baignerie, et aux nombreux vols au camion

Les membres de cette association, leurs méfaits accomplis, mangeaient dans des officines douteuses et couchaient lorsqu'ils avaient de l'argent chez la sœur Vendenboche, rue des Robleds et lorsqu'ils étaient sans ressources, dans les magasins des gares de Fives ou de Saint-Sauveur.

Les trois petits malfaiteurs ci-dessus nommés vendirent donc en cours de route 6 paniers, la hache de la voiture et 10 sacs le tout valant 40 francs, pour 32 sous Ils essayèrent aussi de vendre le cheval pour 200 francs mais n'y réussirent pas

Mi le commissaire de police du 5e arrondissement ou ils avaient été conduits les défèrera au parquet.

ODYSSÉE D'UN GAMIN

Il y a quelque temps, le gamin Paul Baraf âgé de 12 ans, sans domicile fixe, inculpé dans le vol de la voiture du maraîcher dont nous causons plus haut, couchait, comme il le faisait d'habitude, dans un wagon de la gare de Fives

Ce wagon, qui était attaché à un train de marchandises en partance pour Paris, quitta Lille emportant avec lui le jeune vaurien Etant endormi profondément, il ne s'aperçut pas du départ et fut très étonné de se retrouver à Paris sur les quais de la gare de marchandises

Conduit devant le commissaire spécial de cette gare il déclina une fausse adresse et un faux nom et fut dirigé sur Lille où il revint pour continuer ses travaux de cambrioleur avec la bande de jeunes malfaiteurs dont il est l'un des principaux chefs.

VICTIME du FROID

Hier soir, vers 9 heures, M. Henri Dumont, âgé de 67 ans, marchand de journaux, infirme, passait rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, lorsqu'il tomba sans connaissance sur la chaussée.

Relevé aussitôt par des passants, il fut conduit dans une pharmacie voisine où il reçut les soins du docteur Pellet.

Le praticien qui consulta que M. Dumont avait été atteint d'une congestion cérébrale causée par le froid, le fit conduire en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

UN WATTMAN PERD SON SANG-FROID

M. Henri Lesbenne, employé chez M. Pardon, minotier à la Madeleine, s'était arrêté hier matin vers neuf heures, avec sa voiture, en face du n° 284 de la rue Léon Gambetta, où il devait procéder à une livraison de farine. Pendant quelques instants il avait abandonné son véhicule sur rles rails du tramway pour aller demander à un docteur stationnant près de là, de se déranger quelque peu M Lesbenne causait avec ce confrère quand survint un car B conduit par le wattmann Georges Bertrand, qui se dirigeait vers la place de la Nouvelle-Aventure.

Bien qu'il se fut rendu compte de la position du véhicule, il ne songea pas à serrer ses freins Il perdit son sang-froid et une collision violente se produisit

Le camion chargé de quatre mille kilos, fut projeté à une certaine distance. l'un des chevaux qui y était attelé fut renversé et blessé aux naseaux, mais l'avant du tramway fut complètement défoncé

LES COQUILLES SONT-ELLES BONNES ?

Les commissaires de police ont fait, hier, dans leurs arrondissements respectifs, chez chaque boulanger, un prélèvement de coquilles qu'ils ont adressées au laboratoire municipal où on les analysera

DÉTRAQUÉ

Des agents rencontraient, hier matin, Grande-Place, un homme aux yeux égarés qui errait en faisant de grands gestes et causait seul. Ils le conduisirent au poste de police du 1er arrondissement.

Là, le commissaire, après un pénible interrogatoire, parvint à lui faire décliner ses noms et qualités

C'est un nommé Edmond Ruet, originaire de Calais, âgé de 25 ans, sans domicile fixe. Il resta alors une heure entière dans le bureau des agents, assis près du feu et causant toujours avec lui-même.

Puis, brusquement, il manifesta le désir de s'en aller disant qu'il repartait dans son pays ce à quoi le commissaire se rendit.

Une fois dehors, il se dirigea vers la bibliothèque de la mairie où il entra

Il se livra là à des excentricités : montant à l'échelle roulante des rayons, il prenait dans les casiers des livres et les mettait en poche

Le gardien de la salle de lecture appela deux agents de service dans la cour de la mairie qui s'emparèrent, non sans quelque mal, du détraqué et le conduisirent à nouveau au poste M. Langevin, commissaire, l'envoya à l'hôpital Saint-Sauveur où le docteur Minet l'a mis sous observation.

AU FEU !

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir vers 7 heures 45, dans les magasins et ateliers de M Poppe, fabricant de meubles, place du Concert, situés quai de la Basse-Deûle Une voisine, Mme Dillen, rentière, qui reconduisait une amie à l'arrêt du tramway, aperçut la première la fumée qui s'échappait d'une fenêtre située au-dessus de la grande porte d'entrée

De suite elle donna l'alarme M. Poppe prévint par téléphone les pompiers de la rue Princesse, qui arrivèrent quelques instants après

Le feu avait déjà pris des proportions inquiétantes, mais des torrents d'eau déversés sur le foyer eurent vite raison des flammes.

A 9 heures tout était fini Les dégâts de cet incendie, que l'on suppose être dû à la malveillance, s'élèvent à 5000 francs Il y a assurance.

DANS LA MAGISTRATURE

Nous avons annoncé que M Lobeau, juge de paix à Saint-Omer, était nommé à Lille en la même qualité M Lobeau fut autrefois juge de paix à Pont-à-Marcq et à Seclin, où il a laissé les meilleurs souvenirs C'est un magistrat intègre et d'une grande compétence Nous lui adressons toutes nos félicitations pour son avancement mérité.

Etablissements PICHA, Bailleul (Nord)

Carreaux polis unis, mosaïques et incrustés

3301

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

L'affaire Steinheil

A la maison du crime

Paris, 24 décembre.

Nous avons dit hier que M. André, accompagné du docteur Balthazard, s'était rendu à la villa de l'impasse Ronsin pour y procéder à certaines constatations d'ordre matériel. Le magistrat a fait d'abord rétablir dans la mesure du possible l'aménagement de l'appartement, dont une partie des meubles avaient été enlevés. Ceux-ci ont été rapportés et remis à la place qu'ils occupa ent à l'époque du crime. Le juge envisage actuellement comme possible une reconstitution non du crime, mais de la scène de la découverte du crime, et la mise en état des lieux devient nécessaire.

M. André a également, au cours de cette visite, assisté à des expériences de ligotage. M. Hamard a fait attacher, comme la femme du peintre, un de ses inspecteurs. Les mains et les pieds étaient liés par des cordelettes indépendantes, le cou entouré d'une ficelle faisant trois tours, le tout suivant le récit de Mme Steinheil et de Remy Couillard. Quand l'agent fut ainsi ficelé, le juge lui demanda s'il pouvait se délivrer lui-même En un clin d'œil les cordes tombèrent et l'agent fut sur pied.

Puis le même agent fit l'expérience inverse : il se lia lui-même, se serra la cordelette autour du cou, se ficela le pied, et dans un nœud coulant qu'il avait préparé auparavant, fit passer ses deux poignets qui se trouvèrent serrés instantanément. Après quoi il se débarrassa ensuite de ses entraves avec la même facilité.

A l'instruction. — Deux dépositions

De retour au Palais, M. André a reçu les deux témoins qu'il avait convoqués : la couturière, Mme Jaurand, et le docteur Acheray.

La couturière, d'après les premières enquêtes, avait entendu dire par Mme Steinheil « Dans deux ans je serai très riche et je pourrai doter Marthe », ou encore « Dans deux ans je me remarierai et je serai très riche » Devant le juge, la couturière déclare qu'elle a entendu, en effet, la première phrase, mais non pas prononcée par Mme Steinheil elle-même par une personne que la lui avait entendu dire. Elle n'a pu désigner d'ailleurs, cette tierce personne.

Elle a été interrogée aussi sur Remy Couillard à propos du revolver que lui avait confié Mme Steinheil Le valet de chambre lui avait montré l'arme en lui disant : « Voici mon compagnon de lit. » Ce revolver, qui n'a joué aucun rôle semble tenir une grande place dans les préoccupations des enquêteurs.

La déposition du docteur Acheray a roulé surtout sur la déclaration du gardien de la paix Ghiani, qui prétend avoir vu le cadavre de M Steinheil dans une autre position que celle où il a été trouvé par le premier témoin, et assure en outre que Mme Steinheil a, pendant quelques instants après avoir été ligotée, quitté sa chambre pour se réfugier dans le pavillon Bonnaud.

Le docteur Acheray a rappelé qu'il arriva impasse Ronsin quelques instants après M. Lecoq, le premier qui ait pénétré dans la maison ; qu'il resta là depuis 6 heures 25 jusqu'à 11 heures. Il affirme qu'à un moment Mme Steinheil ne quitta son lit, qu'il ne donna pas l'ordre de la transporter autre part, et surtout dans le pavillon de M. Bonnaud avec qui il savait se claire en mauvais termes.

Cette déposition a amené le juge à modifier le programme de sa semaine Samedi il devait entendre les journalistes qui ont reçu les aveux de Mme Steinheil Il a remis cette audition à une date ultérieure et entendra après-demain les témoins de la découverte du crime et le gardien de la paix Ghiani.

Le juge entend Mariette

A une heure quarante, l'ex-cuisinière de Mme Steinheil arrivait dans la galerie de l'instruction Aussitôt, sans même présenter sa lettre de convocation à l'huissier de service, elle disparaissait dans le couloir intérieur.

Couillard chez M Andre

Tandis que Mariette Wolf dépose, Couillard arrive à son tour dans le couloir Le valet de chambre est tout joyeux D'un geste rapide, il fait balancer un jonc qu'il tient à la main. On dirait que son séjour à la Santé lui a donné de l'élégance et des belles manières.

Comme il est deux heures et demie et que sa convocation n'est que pour trois heures, le jeune Remy s'en retourne Il va profiter du temps qu'il a devant lui pour aller faire un tour au quartier Latin où ça « chauffe dur » en ce moment.

Vers trois heures dix Rémy Couillard est de retour Cette fois il va attendre dans le couloir intérieur d'être introduit chez M André et mis en présence de la vieille Mariette.

A LA FACULTE DE MÉDECINE

Graves incidents. — Autour de la Faculté. — Violentes bagarres. — La garde à cheval déblaie les rues

Paris, 24 décembre.

A neuf heures et demie, une nouvelle manifestation commence du côté de la rue Dupuytren. Les manifestants qui sont cette fois au nombre d'environ cinq cents, cherchent à forcer les barrages M Thierry, officier de paix du 6e arrondissement, intervient et leur fait entendre raison. Mais à partir de onze heures, les manifestants, de plus en plus nombreux se mettent à lancer des projectiles pommes de terre et œufs, aux agents. Plusieurs d'entre ceux-ci sont atteints

M Thierry recommande le calme aux manifestants.

— Retirez la garde ! lui crie-t-on.

— Eh bien, répond M Thierry, je vais placer ici un cordon d'agents du 6e arrondissement et la garde se retirera de nouveau dans la rue Antoine-Dubois

Il est ainsi fait et on acclame l'officier de paix du 6e arrondissement. Mais bientôt, les projectiles recommencent à tomber de plus belle sur les agents et s'égarent même sur quelques spectateurs. Un œuf vient s'écraser sur un chapeau haut de forme et le mar que d'une large étoile jaune. Malheureusement, on ne se contente plus de lancer des œufs et des pommes de terre ; on a recours à des projectiles plus dangereux.

Les étudiants se réfugient sur la place Danton où ils continuent à manifester.

La cavalerie déblaie la place

A trois heures, les gardes républicains déblayent toutes les rues avoisinant la rue de l'Ecole-de-Médecine

Une vingtaine d'arrestations sont opérées

Pendant que l'on déblaie du côté du boulevard Saint-Germain, les manifestants se dirigent dans la rue de l'Ancienne-Comédie et s'étendroit où elle surplombe la rue Antoine-Dubois ils s'arrêtent et invectivent les cavaliers au-dessous d'eux.

Les gardes républicains font des patrouilles dans les rues Danton, de l'Eperon et boulevard Saint-Germain

A trois heures et quart, devant l'énergie avec laquelle on opère les manifestants commencent à se disperser

Les manifestants au Sénat

Des étudiants sont allés jusqu'au Sénat Une centaine d'entre eux sont arrivés à trois heures moins le quart. Ils ont bousculé le concierge qui était sur la porte, sont entrés dans la cour et ont pénétré jusqu'à la porte de l'escalier d'honneur dont ils ont brisé quelques carreaux. Le poste est alors sorti en armes et a refoulé dehors les manifestants. Six arrestations ont été opérées. Elles n'ont pas été maintenues. Il y a eu un étudiant blessé.

Les cours suspendus

L'affiche suivante a été placardée contre la porte d'entrée de l'Ecole pratique :

« L'Ecole pratique est fermée Les examens qui devaient avoir lieu aujourd'hui sont reportés à une date très prochaine »

D'autre part, les cours qui devaient avoir lieu cet après-midi à la faculté de médecine ont été suspendus.

Les vacances du premier de l'An commencant dès ce soir, les cours ne reprendront qu'à la rentrée c'est-à-dire le 5 janvier prochain. On affirme que par décision ministérielle, la faculté restera fort probablement fermée à cette date pour les étudiants de première et deuxième année, à la suite des manifestations qui ont empêché les deux derniers cours de M. Nicolas, professeur d'anatomie.

Les manifestants sont dispersés

A 6 heures, la plus grande partie des manifestants était dispersée dans les rues avoisinant la Faculté de Médecine et M Touny, directeur de la police municipale, réduisait son service d'ordre

Cependant un groupe de 300 manifestants s'était rendu sur la rive droite dans l'intention d'aller conspuer le professeur Bouchard à son domicile particulier rue de Rivoli, 174

Les manifestants furent coupés à plusieurs reprises Une centaine seulement arriva aux guichets du Louvre.

Là ils se butèrent à des barrages établis par M Malliez, officier de paix du 1er arrondissement.

Les manifestants ont repris individuellement le chemin du quartier latin.

Les arrestations ne sont pas maintenues. — Les manifestants poursuivis

A la suite des incidents au quartier Latin, plusieurs étudiants, tout en protestant contre les brutalités de la police, ont déclaré qu'ils étaient indignés contre la présence parmi eux de beaucoup d'individus sans aveu.

250 arrestations ont été opérées. 56 manifestants seront poursuivis pour outrages et voies de fait.

Aucune arrestation n'a été maintenue. La police annonce 5 agents blessés et se refuse à donner les noms des manifestants poursuivis.

Devant le Président du Conseil

Une délégation de l'Association des Etudiants en médecine sera reçue demain matin par le Président du Conseil.

LA CRISE ORIENTALE

La circulaire russe

Saint-Pétersbourg, 24 décembre.

La *Rossya*, journal officieux russe, publie aujourd'hui la circulaire adressée par le cabinet de Saint-Pétersbourg aux puissances signataires du traité de Berlin.

Ce document se rattache à la dépêche du gouvernement austro-hongrois, reçue le 7 octobre par le comte Berchtold, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, et communiquée par lui au cabinet russe.

Cette dépêche contenait les décisions prises par le cabinet de Vienne au sujet du sandjak de Novi-Bazar et de la Bosnie-Herzégovine

La circulaire russe partant de la proclamation du prince Ferdinand comme roi de Bulgarie, dit que dans ce cas comme pour l'annexion, l'Europe s'est trouvée en présence d'un acte unilatéral qui modifiait la situation créée par